



Heures supplémentaires non payées

Par **FDLC**, le **13/02/2013** à **10:57**

Bonjour,

Employé dans un hôtel-restaurant, j'ai effectué des heures supplémentaires. Mon employeur ne veut pas me les payer. J'ai pensé déposer un dossier aux prud'hommes mais aucun des employés ne veut témoigner en ma faveur.

Alors j'ai pensé que je pourrais passer à l'hôtel pour me placer en plein milieu de la salle de déjeuner et devant les clients parler de mon problème à voix haute, de la malhonnêteté de l'entreprise.

Quels sont les risques ?

Merci

Par **P.M.**, le **13/02/2013** à **14:22**

Bonjour,

Les risques, c'est que personne ne souhaite vous écouter et surtout que l'employeur vous sanctionne mais c'est qu'il vous fasse évacuer par la police ou la gendarmerie et dépose plainte notamment en diffamation, si vous n'avez pas plus de preuves...

Par **FDLC**, le **14/02/2013** à **10:19**

Merci pour ta réponse.

A ton avis y aurait-il un autre moyen dans le même genre ?

Un truc bien chiant mais pas illégal, je ne sais pas... se gratter le nez en public n'est pas interdit, par exemple.

Ou une toute autre méthode ?

Par **P.M.**, le **14/02/2013** à **17:30**

Bonjour,

Je vous laisse le choix de la partie à gratter en fonction du respect de vous-même mais ce n'est pas sur un forum juridique qu'il faudrait demander cela...

Par **FDLC**, le **14/02/2013** à **19:27**

La très rigoureuse question des droits de l'Homme vu sous un angle chaste et censeur. Sans procès.

L'expression de ton sentiment n'est pas défendu mais accessoire (si le forum ici présent accepte que tu l'énonces)

La véritable question reste ouverte : Quels sont les moyens de pression légaux dont je dispose ?

Merci